

Aides communales Parc naturel de l'Our - Formulaire de demande

Veillez remplir entièrement ce document et envoyez cette demande, y compris tous les documents nécessaires, à votre administration communale. Veillez prendre connaissance des conditions figurant dans le dépliant « Aides financières communales pour l'efficacité énergétique ».

Nom/Prénom :

Rue/numéro :

Code postal/localité :

Numéro de téléphone :

Courrier électronique :

Numéro de compte (IBAN) :

Nom de la banque :

Veillez cocher la rubrique qui convient :

A. Rénovation énergétique des bâtiments existants

- | | |
|---|---|
| 1. Isolation thermique des murs extérieurs (à l'extérieur ou à l'intérieur) | 10 % de l'aide de l'État / max. 1 000 € |
| 2. Isolation thermique du toit ou du plafond de l'étage supérieur contre l'espace non chauffé | 10 % de l'aide de l'État / 600 € max. |
| 3. Isolation thermique des murs contre le sol ou un espace non chauffé | 10 % de l'aide de l'État / 600 € max. |
| 4. Isolation thermique de la dalle de sol contre le sol ou un espace non chauffé | 10 % de l'aide de l'État / 600 € max. |
| 5. Rénovation des fenêtres et des portes-fenêtres d'une maison d'habitation | 10 % de l'aide de l'État / 600 € max. |

B. Utilisation des énergies renouvelables et utilisation efficace de l'énergie

1. Installation d'un système photovoltaïque	10 % de l'aide de l'État / 600 € max.
2. Installation d'un système solaire thermique	10 % de l'aide de l'État / 600 € max.
3. Installation d'une pompe à chaleur (géothermie, air - eau, eau - eau)	15 % de l'aide d'État / max. 1 200
4. Installation d'un chauffage aux granulés de bois, aux copeaux de bois ou au bois de chauffage	10 % de l'aide de l'État / 300 € max.
5. Installation d'un système de climatisation split (pompe à chaleur air-air)	15 % de la facture / 600 € max.
6. Thermostats intelligents (capables d'équilibrer l'hydraulique)	15 % de la facture / 150 € max.
7. Achat d'une centrale électrique de balcon (PV) (puissance max. 799 watts AC)	100 € sans dépasser 50 % du prix d'achat

C. Appareils ménagers électriques

1. Réparation d'appareils électriques/électroniques par une entreprise agréée	50 % de la facture / max. 200 € par an & par ménage
2. Remplacement des appareils électroménagers par des appareils électroménagers de la meilleure classe d'efficacité énergétique (lave-vaisselle, lave-linge, réfrigérateur, congélateur)	10 % de la facture / max. 100 € par période de 10 ans & ménage

D. Mobilité douce

1. Achat d'un vélo sans assistance électronique ou d'un vélo avec assistance au pédalage (Pedelec/max. 0,25 kW et 25 km/h)	10 % de la facture / max. 200 € par période de 10 ans
--	---

E. Réduction des déchets

- | | |
|---------------------------------|---|
| 1. Achat de couches recyclables | 50 % de la facture /
max. 100 € par an |
|---------------------------------|---|

F. Adaptation au changement climatique

- | | |
|---|--|
| 1. Installation d'un système de collecte des eaux de pluie | 500 € |
| 2. Achat de plantes vivaces indigènes issues de semences régionales auprès d'horticulteurs vérifiés dans le cadre du projet "D'Naturparken zu Lëtzebuerg - (een) Insekteräich". | 50 % de la facture /
min. 50 €, max. 150 €
par ménage & par an |

_____, le ___/___/_____

Signature

Le formulaire peut être remis à votre administration communale avec les justificatifs nécessaires.

Der Gemeindeverwaltung vorbehalten / réservé à l'administration communale

Nummer / numéro :

Eingangsdatum / date entrée :

Beihilfen / subvention :

Bewilligt / accordée

€: _____

Abgelehnt / refusée

Anlass / motif :

Aides communales Parc naturel de l'Our - Caractéristiques des produits

1. Appareils ménagers à faible consommation d'énergie

Les classes d'efficacité minimales pour l'éligibilité des appareils électriques, présentées dans le tableau ci-dessous, sont régulièrement révisées. Si vous avez des remarques à ce sujet, veuillez les envoyer à klimapakt@naturpark-our.lu.

Classes d'efficacité éligibles					
Date d'achat		Réfrigérateur	Congélateur	Machine à laver	Lave-vaisselle
à partir de	jusqu'à				
01.01.2025	actuel	A	B	A	A

2. Aperçu des thermostats d'ambiance éligibles

- Seuls les thermostats d'ambiance capables d'effectuer un équilibrage hydraulique dynamique sont subventionnés - cela doit être certifié par un institut de contrôle indépendant.
- La liste des fabricants et la liste des modèles présentées ci-dessous ne sont pas exhaustives. Actuellement, de nombreux nouveaux produits arrivent sur le marché.
- Si un produit ne figure pas dans la liste, veuillez envoyer une demande de vérification à klimapakt@naturpark-our.lu avec les informations suivantes **avant d'acheter** :
 - Fabricant et produit (le cas échéant, lien Internet vers le produit)
 - Confirmation de l'institut de contrôle sur la capacité de l'équilibrage hydraulique dynamique (le cas échéant, lien Internet vers la confirmation du contrôle ; en cas de doute, veuillez vous renseigner auprès du fabricant).
 - Prénom et nom de la personne qui fait la demande
 - Domicile du demandeur (commune)
 - Coordonnées de la personne qui fait la demande (courriel électronique ou téléphone)

Fabricant	Modèles (Tableau non exhaustifs)	Institut de contrôle
Homematic IP	Evo	Fraunhofer IEE
blossom-ic	Avalon+ Hera+	TÜV Rheinland
termios	Termios Pro	HLK Stuttgart
KALO	Thermostat intelligent	TÜV Rheinland
Danfoss	Valve dynamique Eco Icône 24V OTA Ally	TÜV Rheinland
Viessmann	ViCare	TÜV Rheinland

3. Centrales électriques de balcon

Actuellement, les critères suivants s'appliquent aux modules photovoltaïques pour qu'ils puissent être subventionnés en tant que centrales électriques de balcon :

- Certification "CE" des modules
- Puissance AC maximale de 799 watts (AC signifie la ligne d'alimentation, ce qui signifie que la puissance du module peut être supérieure)
- Le circuit électrique doit être équipé d'un disjoncteur de protection à courant de défaut